



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

ATTESTATION DU PROPRIÉTAIRE SAISON 2022

Location d'unité d'habitation

Règlement n°1195-20

Le soussigné atteste qu'il loue, pour un terme **d'au moins quatre mois consécutifs**, l'unité d'habitation située à l'adresse du locataire indiquée ci-dessous et qu'il n'occupera pas cette unité d'habitation durant la même période.

Adresse de l'unité d'habitation :

LOCATAIRE	
Nom du locataire :	
Adresse :	
Ville :	Province :
Code postal :	Courriel :
Téléphone :	Cellulaire :

PROPRIÉTAIRE		
Nom du propriétaire :		
Adresse :		
Ville :	Province :	
Code postal :	Courriel :	
Téléphone :	Cellulaire :	
Signé à	ce	2022

Signature :

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
Documents fournis :	<input type="checkbox"/> Copie de bail <input type="checkbox"/> Formulaire d'immatriculation d'embarcation dûment complété <input type="checkbox"/> Copie de l'enregistrement fédéral de l'embarcation